

XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 1 / 11

# Fiche de données de sécurité

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: XD4060

Dénomination SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire WOOD-RESTORING WAX

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale RENNER ITALIA S.p.A.
Adresse Via Ronchi Inferiore, 34

Localité et Etat 40061 Minerbio BO

Italia

Tél. +39 051-6618211 Fax +39 051-6606312

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de

sécurité. sds@renneritalia.com

Adresse du Responsable:

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à RENNER ITALIA S.p.A. - Tel. +39 051-6618211 (dal lunedì al venerdì dalle 8.30 -

13.00 e dalle 14.00 - 17.30)

ITALIA

Centro antiveleni Milano - Tel. +39 02-66101029 Centro antiveleni Firenze - Tel. +39 055-7947819

CROATIA

Služba za izvanredna stanja (112)

Centar za kontrolu otrovanja (01/2348-342)

HUNGARY

Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (ETTSZ)

1096 Budapest, Nagyvárad tér 2.

Telefon: +36 1 476 6464 (8-16 óráig), +36 80 201 199 (éjjel-nappal hívható) magyar

nyelven LATVIA

Valsts ugunsdzesibas un glabšanas dienests: (+371) 112

Saindešanas un zalu informacijas centrs: (+371) 67042473 (visu diennakti)

LITHUANIA

Apsinuodijimų kontrolės ir Informacijos biuras visą parą tel. (8 5) 236 2052

Bendras pagalbos telefonas: 112

NORWAY

**Emergency number: 113** 

POLSKA

Numer telefonu alarmowego: +48 22 615 27 51

**PORTUGAL** 

Centro de Informação Anti-Venenos: +351 808 250 143

BULGARIA - България

Национален център по токсикология, МБАЛСМ "Пирогов"

телефон: +359 2 9154 233

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 2 / 11

# RUBRIQUE 2. Identification des dangers />>

Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformémemt au Règlement (CE) 1907/2006 et amendements successifs.

Classification e indication de danger:

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one

(3:1)

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: --

#### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

# RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Informations non pertinentes

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

4S 55965-84-9 0 <= x < 0,0015Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B H314,

Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE

INDEX 613-167-00-5

N° Reg.

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 3 / 11

Informations non disponibles

# **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion. Le produit est combustible et, quand les poussières sont dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition, il peut induire la formation de mélanges explosifs au contact de l'air. L'incendie peut se développer ou être alimenté par le solide éventuellement écoulé du récipient, quand il atteint une température élevée ou par contact avec une source d'ignition.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT** 

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

# RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utiliser un appareil anti-déflagration. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

Store in a well ventilated place, keeping the containers closed when not used. Do not smoke while handling.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations non disponibles

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations non disponibles



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 4 / 11

# RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage .../>>

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations non disponibles

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits

LTU Lietuva DĖL LIETUVOS HIGIENOS NORMOS HN 23:2007 CHEMINIŲ MEDŽIAGŲ 2007 m. spalio 15 d.

Nr. V-827/A1-287

LVA Latvija Ķīmisko vielu aroda ekspozīcijas robežvērtības (AER) darba vides gaisā 2012

SVN Slovenija Uradni list Republike Slovenije 15. 6. 2007 SWE Sverige Occupational Exposure Limit Values, AF 2011:18

			ETHER MO	DNOETHYLIQU	E DU DIÉTHYL	ENE GLYCOL			
aleur limite de	e seuil								
Type	état	TWA/	8h	STEL/1	5min				
		mg/m	3 ppm	mg/m3	ppm				
MAK	SWE		15		30				
oncentration	prévue sa	ns effet sur	l'environner	nent - PNEC					
Valeur de ré	férence en	eau douce					1,98	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer 0,198								mg/l	
								mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer 0,732									
Valeur de référence pour les microorganismes STP 500 m									
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire) 444									
Valeur de référence pour la catégorie terrestre 0,34									
anté – Niveau	ı dérivé sa	ns effet - DN	IEL / DMEL					mg/kg/ d	
		Effets sur les	s consommat	eurs		Effets sur les	travailleurs		
Voie d'expo			s consommat Systém	eurs Locaux	Systém	Effets sur les Locaux aigus		Locaux	Systém
Voie d'expos	sition	Locaux			Systém chroniques			Locaux chroni	,
Voie d'expo	sition	Locaux	Systém	Locaux	,		Systém		Systém chronique
Voie d'expos	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu	,		Systém	chroni	,
'	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu	chroniques		Systém	chroni	,
'	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu	chroniques 50		Systém	chroni	,
Orale	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu es	chroniques 50 mg/kg bw/d		Systém	chroni ques	chronique
Orale	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu es	chroniques 50 mg/kg bw/d 37		Systém	chroni ques	chronique
Orale Inhalation	sition	Locaux	Systém	Locaux chroniqu es	chroniques  50 mg/kg bw/d  37 mg/m3		Systém	chroni ques	chronique 61 mg/m3



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 5 / 11

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

				1,2-PR0	PANEDIOL				
aleur limite de seui	I			,					
Type é	etat	TWA/8h		STEL/15	imin				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
WEL (	GBR .	474	150						
RD L	_TU	7							
RV L	_VA	7							
oncentration prévu	ie sans effe	et sur l'en	vironnemer	nt - PNEC					
Valeur de référence	ce en eau d	ouce					260	mg/l	
Valeur de référence	ce en eau d	e mer					26	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce 572							572	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer 57,2							57,2	mg/kg	
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent 183							183	mg/l	
Valeur de référence pour les microorganismes STP 20000							20000	mg/l	
Valeur de référence	ce pour la c	atégorie te	errestre				50	mg/kg	
anté – Niveau dériv	ré sans effe	et - DNEL	/ DMEL						
	Effets	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locau aigus	x Sys	stém us	Locaux chroniqu	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroni	Systém chronique
				es				ques	
Inhalation				10	50			10	168
				mg/m3	mg/m3			mg/m3	mg/m3
Dermique								10	

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15r	min			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
MV	SVN	0,05						

#### Léaende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

## PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

## PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

# PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n 3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 6 / 11

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

NOTE: La détermination du point d'éclair résulte NA (non applicable) car le produit n'est pas inflammable.

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat Physique** liquide jaune clair Couleur Odeur presque inodore Seuil olfactif Non disponible рΗ 7,5 Non disponible Point de fusion ou de congélation Point initial d'ébullition Non disponible Intervalle d'ébullition Non disponible Point d'éclair °C 60 Taux d'évaporation Non disponible Inflammabilité de solides et gaz Non disponible Limite infer.d'inflammab. Non disponible Limite super.d'inflammab. Non disponible Limite infer.d'explosion Non disponible Limite super.d'explosion Non disponible Pression de vapeur Non disponible Non disponible Densité de vapeur

Densité relative 1,00

hydrosoluble Solubilité Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible Température d'auto-inflammabilité Non disponible Température de décomposition Non disponible Viscosité Non disponible Propriétés explosives Non disponible Propriétés comburantes Non disponible

### 9.2. Autres informations

Total solides (250°C / 482°F) 3,16 %

VOC (Directive 2010/75/CE): 6,71 % - 67,11 g/litre 52,84 g/litre VOC (carbone volatil): 5,28 % -

# RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### 1,2-PROPANEDIOL

Hygroscopique. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Aux hautes températures, tend à s'oxyder et à dégager de l'aldéhyde propanoïque et de l'acide lactique et acétique.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

## ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL

peut former des mélanges explosifs avec l'air in presence d'une température élevée (T> 94 ° C). Peut réagir dangereusement avec les agents oxydants et l'aluminium

#### 1,2-PROPANEDIOL



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 7 / 11

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité .../>>

Peut réagir dangereusement avec: chlorures acides, anhydrides acides, agents oxydants.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

Informations non disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

#### 1,2-PROPANEDIOL

Peut dégager: oxydes de carbone.

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations non disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations non disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations non disponibles

Effets interactifs

Informations non disponibles

## TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

# 1,2-PROPANEDIOL

 LD50 (Oral)
 20800 mg/kg Rat

 LD50 (Dermal)
 20800 mg/kg Rat

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

 LD50 (Oral)
 550 mg/kg

 LD50 (Dermal)
 < 1000 mg/kg</td>

 LC50 (Inhalation)
 0,31 mg/l/4h

ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL

 LD50 (Oral)
 6031 mg/kg

 LD50 (Dermal)
 9143 mg/kg

 LC50 (Inhalation)
 0,02 mg/l 8 h

## CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 8 / 11

# RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ..../>>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

## 12.1. Toxicité

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

LC50 - Poissons 0,58 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Crustacés 1,02 mg/l/48h Daphnia magna

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 0,188 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata

ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL

LC50 - Poissons 6010 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 1982 mg/l/48h Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-PROPANEDIOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement Biodégradable

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

NON Rapidement Biodégradable

ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Rapidement Biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

©EPY 9.4.4 - SDS 1003



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 9 / 11

# RUBRIQUE 12. Informations écologiques ..../>>

1,2-PROPANEDIOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau -1,07 BCF 0,09

ÉTHER MONOÉTHYLIQUE DU DIÉTHYLÈNE GLYCOL BCF < 100

#### 12.4. Mobilité dans le sol

1,2-PROPANEDIOL

Coefficient de répartition : sol/eau 0,46

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Informations non disponibles

# RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS** 

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes



XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 10 / 11

# RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations non disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie 1B
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

#### FR



# RENNER ITALIA S.p.A.

XD4060 - SOLIDWAXCLASSIC CIRE POUR PARQUET EFFET BRILLANT

Revision n.3 du 25/12/2017 Imprimè le 25/12/2017 Page n. 11 / 11

#### RUBRIQUE 16. Autres informations ..../>>

- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

# Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des mofidications ont été apportées aux sections suivantes:

01/02/03/04/08/09/10/11/12/14/15/16.

TLV modifiés dans la section 8.1 pour les pays suivants : SWE,